

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
29 MAI 2026

2026/E3/021

**REPONSE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME CATHERINE COGNETTI-TURCHINI
AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU »**

OBJET : Mise en œuvre opérationnelle du PRIC

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui touche à un sujet essentiel : la capacité de la Corse à former ses jeunes, ses demandeurs d'emploi, ses publics les plus fragiles, et donc à maîtriser son propre avenir.

Le PRIC n'est pas seulement à notre avis un simple dispositif technique. C'est un outil de justice sociale, mais aussi un outil de souveraineté économique pour notre île. Former en Corse, qualifier en Corse, permettre aux Corses d'accéder à l'emploi en Corse : voilà l'enjeu.

Le PRIC permet d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi : bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, seniors, jeunes sans qualification suffisante, demandeurs d'emploi confrontés à des freins de mobilité, de maîtrise numérique ou de qualification.

Il finance des formations utiles à notre territoire : bâtiment, rénovation énergétique, agriculture, métiers de la mer, transport, métiers de bouche, sécurité, sport-animation, sanitaire et social. Ce sont des secteurs concrets, liés aux besoins de l'île.

Il faut le dire clairement. Le nouveau PRIC a déjà été adopté avec une enveloppe inférieure de 20 millions d'euros par rapport à la génération précédente.

L'engagement de l'État était déjà orienté à la baisse dans la convention initiale, puisqu'il devait passer de 4,5 M€ en 2024 à 3,3 M€ en 2027. Mais la décision française de réduction des crédits PRIC aggrave cette trajectoire : pour 2026, l'enveloppe finalement notifiée à la Corse n'est plus que de 2,5 M€, soit une baisse de 32 % par rapport au montant attendu pour cette même année.

Ce désengagement de l'État français ne concerne pas seulement la Corse : il touche l'ensemble des Régions. A ce titre, la Présidente de Régions de France, Carole Delga, et le Président de la commission formation, François Bonneau, ont saisi le Premier ministre français pour alerter sur ses conséquences directes sur l'appareil de formation et sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Mais en Corse, ce recul a une portée particulière. Parce que notre appareil de formation est plus fragile, parce que nos contraintes territoriales sont plus fortes, parce que les besoins sociaux sont importants,

et parce que l'accès à la formation est aussi une question d'égalité territoriale et de droit à vivre et travailler en Corse.

Face à ce recul de l'État, la Collectivité de Corse ne fait pas le choix du renoncement.

Nous avons maintenu un socle d'intervention de 7 millions € par an. Et nous voulons, autant que possible, maintenir en 2026 le niveau d'intervention atteint en 2024 et 2025.

Cela veut dire que la Collectivité de Corse prend sa part. Elle compense, elle amortit, elle protège. Elle le fait parce que la formation professionnelle ne peut pas devenir une variable d'ajustement budgétaire.

C'est aussi cela, exercer nos responsabilités : lorsque l'État recule, la Corse doit pouvoir tenir.

Concernant les bilans de l'action, les résultats montrent que cet effort est utile.

En 2024, la Collectivité de Corse a valorisé 20,180 millions € en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, dont plus de 15 millions € pour les actions de formation, les rémunérations de stagiaires et les aides à la formation.

En 2024, 1.380 personnes sont entrées en formation, dont 1.047 relevaient des publics prioritaires du PRIC. L'objectif annuel de 1.000 entrées a donc été dépassé. Surtout, 76 % des formations ont bénéficié aux publics que le dispositif vise en priorité : les personnes les plus éloignées de l'emploi.

En 2025, nous avons poursuivi cette dynamique avec 1 204 entrées, dont 869 pour les publics prioritaires, soit 72,2 %.

Ces chiffres montrent que le PRIC atteint sa cible : il bénéficie majoritairement aux publics pour lesquels il a été conçu.

Sur l'apprentissage, les baisses sont également préoccupantes. Les crédits diminuent fortement, en fonctionnement comme en investissement. Juridiquement, le PRIC n'a pas vocation à financer directement l'apprentissage, puisqu'il est dédié à la formation des demandeurs d'emploi. Mais politiquement, nous savons bien que tout cela touche le même écosystème : les centres de formation, les filières professionnelles, les jeunes, les demandeurs d'emploi, les territoires.

Nous serons donc particulièrement vigilants pour 2027. Nous demanderons des garanties à l'État. La Corse ne peut pas accepter que la formation, l'insertion et la qualification de son peuple soient fragilisées par des arbitrages budgétaires décidés ailleurs.

Notre ligne est claire : maintenir l'effort de la Collectivité de Corse, défendre notre appareil de formation, protéger les publics les plus fragiles, et faire de la compétence un levier d'émancipation pour la Corse.

Je vous remercie !